



Syndicat national Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers



Résumé du CTAP du 10 novembre 2020

Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire qui préside ce CTAP ouvre la séance avec la vérification du quorum qui est atteint, toutes les organisations syndicales étant présentes.

En préambule, le SPS déplore que l'actualité sanitaire soit reléguée au 4ème point de l'ordre du jour, illustrant parfaitement le décalage entre la DAP et l'actualité du terrain.

Le DAP nous informe de la situation des Tableaux d'Avancement au grade de Surveillant brigadier :

- pour l'année 2019 (550 promotions) : la Commission Administrative Paritaire Nationale devrait être convoquée au mois de décembre pour examiner le Tableau d'Avancement au grade de Surveillant brigadier avec effet rétroactif,
- pour l'année 2020 (422 promotions) : les Commissions Administratives Paritaires interrégionales devraient prochainement se réunir avant examen final en CAPN début 2021 avec effet rétroactif,
- pour l'année 2021 : le taux de Proposés / Promouvables n'est pas encore connu, mais le vivier des proposables semble être déjà insuffisant pour des promotions en nombre.

Quatre points sont à l'ordre du jour et sont présentés dans l'ordre ci-dessous :

1. Adoption de procès-verbaux (Pour avis).

Validation du P.V du CTAP du 12 septembre 2019....après 14 mois !

2. Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM-PJJ)

. **Partie réglementaire (Pour information)**

. **Partie législative (Pour information)**

Présentation des différents textes pour information.

Nous avons bien compris la position de ce dossier dans l'ordre du jour, il doit être mené au pas de course, politique oblige...

3. Trame du règlement intérieur type des établissements pénitentiaires accueillant des personnes détenues mineures (Pour information)

Présentation du règlement intérieur pour information.

.../...

4. Stratégie sanitaire dans le cadre du confinement (Pour information)

Le DAP assume la position du Ministère.

Le SPS dénonce :

- le maintien des parloirs en période de confinement, à fortiori dans les établissements où la circulation du virus est très élevé « Cluster ».
- Le maintien des parloirs dans les UHSI/UHSA, effectués dans les chambres des détenus, sans table ni dispositif de séparation pourtant exigés par la note DAP du 30 octobre dernier.
- Le maintien des formations, dont les Techniques d'Interventions / Techniques Opérationnelles sur la base de la note DAP du 21-09-20 qui était pourtant conditionnée à l'époque « sous réserve de mesures sanitaires plus restrictives ».
- La mise en danger des agents vulnérables qui ont été obligés de reprendre leur service depuis le décret du 29 août 2020, lequel a été suspendu en référé au Conseil d'Etat.
Depuis, c'est le décret du 5 mai 2020 qui s'applique, mais les agents sont toujours privées d'Autorisations Spéciales d'Absence, et certains ont été contaminés sur leur lieu de travail.

Réponse du DAP :

- Nous allons vérifier les conditions de maintien des parloirs dans les UHSI/UHSA.
- La formation Tir est maintenue, les formations sécurité/incendie, 1er secours, TI/TO vont être suspendues.
- Les agents qui ont été contaminés sur leur lieu de travail ne seront pas placés en Accident de Travail.
- Le fonctionnement des colis de Noël est à la discussion (annulation ou maintien sous conditions).

Fin du CTAP

Le 12 novembre 2020

Le bureau Central National